

**ARRÊTÉ DEP-2024-281 PORTANT NOMINATION DU JURY DES CERTIFICATS
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CONDUCTEUR ROUTIER DE MARCHANDISES,
CONDUCTEUR LIVREUR DE MARCHANDISES ET DEMENAGEUR SUR VEHICULE
UTILITAIRE LEGER**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2007 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Conducteur Routier Marchandises ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2010 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Conducteur Livreur Marchandises ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2010 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTÉ -

Article 1 : Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle conducteur routier marchandises, conducteur livreur marchandises et déménageur sur véhicule utilitaire léger pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Dominique QUENQUA, professionnel

Vice-présidente :

Madame Céline BOUCARD MARTINS, enseignante

Enseignants :

Monsieur Ali BEQQAL

Monsieur Sophie BRUNEAU

Monsieur Lyes DJOUDAD

Monsieur Christophe FAURE

Monsieur Jérôme LEPROUST

Monsieur Philippe MOULIN

Professionnels :

Monsieur Thomas ASSALDEGUY

Monsieur Jean-Michel DUSSIEL

Monsieur Sylvain HERVIN

Monsieur Jean Yves LE CORRE

Monsieur Nicolas PEYRON

Monsieur Frédéric SZAFRANEK

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER